



PORT DE PLAISANCE ET DE PECHE DE GRAVETTE



TARIFS 2017

Approuvés par le conseil municipal le 19/12/2016

Plaisance et Professionnels de la plaisance*

TVA 20%

TARIF T.T.C		Forfait	Forfait	Forfait	Mensuel		Semaine	Journée
		Année	Haute Saison	Basse Saison	Haute Saison	Basse Saison		
A	Moins 5 m	720 €	645 €	321 €	230 €	61 €	74 €	9 €
B	5 à 5,99 m	752 €	674 €	368 €	293 €		92 €	11 €
C	6 à 6,99 m	1 072 €	996 €	430 €	354 €	81 €	122 €	19 €
D	7 à 7,99 m	1 272 €	1 118 €	475 €	368 €		140 €	21 €
E	8 à 8,99 m	1 303 €	1 150 €	508 €	384 €	99 €	147 €	21 €
F	9 à 9,99 m	1 334 €	1 181 €	552 €	398 €		153 €	22 €
G	10 à 12 m	1 532 €	1 377 €	597 €	416 €		161 €	23 €

* professionnels de la plaisance assujettis à la taxe professionnelle sur la commune

Mytiliculture

TARIF TTC	Forfait année
	Chaland
Bateau inférieur à 14 m	1 053 €
Bateau de 14 à 16,99 m	1 274 €
Bateau de 17 à 23 m	1 663 €

Grutage des viviers	Montant
Moins de 6 m	56 €
6 m - 7,99 m	61 €
8 m - 9,99 m	75 €
10 m - 12 m	91 €



Pêche

TARIF H.T. **		Forfait	Forfait	Forfait	Forfait	Forfait
		Année	Haute Saison	Mensuel	Semaine	Journée
A / B	Moins de 6 m	550 €	396 €	92 €	16 €	5 €
C / D	de 6 m à 7,99 m	689 €	519 €	107 €	33 €	7 €
E / F	de 8 m à 12 m	961 €	642 €	121 €	47 €	8 €

** Professionnels bénéficiant de la franchise TVA

Mouillage entrée de port visiteur

Toutes catégories	9 €
-------------------	-----

Légende

Année	Janvier à Décembre
Haute Saison	Avril à Septembre
Basse Saison	Octobre à Mars
Place Visiteur	stationnement limité à 7 nuits

Badges et commandes à distance

Renouvellement d'un badge attribué au titre du contrat de location d'un emplacement	20 €
Caution pour attribution d'un badge pour contrat temporaire . Pas de caution pour les contrats annuels	20 €
Renouvellement d'une commande à distance (uniquement pour les professionnels)	60 €



PORT DE PLAISANCE ET DE PECHE DE GRAVETTE

TARIFS 2017



Approuvés par le conseil municipal le 19/12/2016

Grutage		Carénage (bers inclus)*		titulaire d'un droit de place dans le port
Mise à terre ou à flot		Terre plein : 5 j	Majoration par	
		Périmètre grue : 2 j	semaine supplémentaire	
Moins de 6 mètres	61 €	139 €	31 €	
De 6 à 7,99 m	68 €	151 €	31 €	
de 8 à 9,99 m	86 €	186 €	31 €	
10 et plus	99 €	213 €	31 €	

La charge maximum de levage de la grue est de 5300 kg

Grutage		Carénage (bers en sus)*		non titulaire d'un droit de place dans le port bers et terre-plein non inclus
Mise à terre ou à flot		Terre plein : 5 j	Majoration par	
		Périmètre grue : 2 j	semaine supplémentaire	
Moins de 6 mètres	77 €	179 €	40 €	
De 6 à 7,99 m	86 €	195 €	40 €	
de 8 à 9,99 m	106 €	239 €	40 €	
10 et plus	123 €	273 €	40 €	

La charge maximum de levage de la grue est de 5300 kg

Cale de mise à l'eau

Mise à l'eau	Journée	16 €
Abonnement	Semaine	52 €
Abonnement	Mensuel	85 €
Abonnement	Annuel	133 €

* Temps limité	Terre-plein	5 Jours
	Périmètre grue	2 Jours

Mâtage / Démâtage

Mise à disposition de la grue et grutier	21 €
non titulaire emplacement	30 €

Stationnement sur terre-plein

Le stationnement est limité dans la période : 10 Octobre-30 Avril	1 Semaine	16 €
	Semaine sup	31 €

Location de bers

Mise à disposition d'un moyen de calage du navire		
titulaire emplacement	Jour	21 €
non titulaire emplacement	Jour	30 €

Remorquage

Sur le plan d'eau	Forfait	13 €
-------------------	---------	------

Travaux divers et main d'oeuvre

Jours et Heures ouvrés	1/2 h	27 €
Hors J et H ouvrés	Forfait 1 h	75 €
J.Fériés, Nuit (20h - 8h)	Forfait 1 h	122 €
	1/2 sup	48 €

Toute demi-heure commencée est due

Raccord de prise pour borne de quai

Prêt gratuit	Caution	28 €
--------------	---------	------

Frais de traitement facturation

Suite manutentions	Opération	5 €
--------------------	-----------	-----

Le Maire,
Michel BAHUAUD





PORT DU CORMIER

Tel / Fax : 02.40.21.56.09 Portable : 06.85.01.55.94

e-mail : port.laplaîne-mer@wanadoo.fr



TARIFS 2017

Approuvés par le conseil municipal le 19/12/2016

Plaisance

T.T.C.

	Forfait	Tarif	Tarif	Tarif
	Saison	Mensuel	Semaine	Nuitée
Moins 5,50 m	205 €	86 €	38 €	6 €
5,50 à 6,50 m	303 €	126 €	44 €	7 €

Saison

Du 1er Avril au 30 septembre

Le Maire,
Michel BAHUAUD

